



**DEMANDE DE CONTRÔLE DE
CONCEPTION
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (ANC)
INSTALLATION NEUVE OU REHABILITEE**

CADRE RESERVE A LA MAIRIE

Dossier reçu en mairie le : _____ Numéro de DP (extension habitation) : _____
Numéro de PC : _____ Numéro de PA : _____

CADRE RESERVE AU SPANC

Dossier reçu au SPANC le : _____ N° dossier SPANC : _____
Nature du projet : Permis de construire Permis d'Aménager
 Déclaration Préalable Réhabilitation

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

TITRE : Monsieur Madame
NOM : _____ PRENOM : _____ Date de naissance :/...../.....
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
TEL : _____ @ : _____
(fixe et/ou port.)

COORDONNEES DU CONCEPTEUR DU PROJET (ARCHITECTE, MAITRE D'ŒUVRE...)

RAISON SOCIALE : _____
NOM : _____ PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
TEL : _____ @ : _____
(fixe et/ou port.)

SITUATION DU PROJET

Localisation

ADRESSE : _____ BAT, ESC, APT, ETAGE... : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
REFERENCES CADASTRALES: SECTION(S) _____ NUMERO PARCELLE(S) : _____
TYPE DE ZONAGE : _____ ZONE DE PREVENTION DES RISQUES : OUI NON
TYPE DE CONSTRUCTION (PAVILLON, COLLECTIF, COMMERCES...): _____
TYPE D'HABITATION : PRINCIPALE SECONDAIRE TEMPS D'OCCUPATION : _____ MOIS/ANNEE
NOMBRE PIECES PRINCIPALES : _____ NOMBRE DE CHAMBRES ET BUREAUX : _____
NOMBRE D'OCCUPANTS : _____

S.P.A.N.C.
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Terrain

Superficie du terrain : _____ m² Superficie disponible pour l'ANC : _____ m²

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ? OUI NON

Si non, préciser : puits autres : _____

Pente : faible (<5%) moyenne (entre 5 et 10%) forte (>10%)

Présence d'un captage (puits ou forage) sur ou à proximité du terrain ? OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON

Si le puits est situé à moins de 35 mètres du dispositif envisagé, joindre l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée. De plus, tout captage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie conformément à l'Article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Rejet en surface (fossé,...)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare,...)

Autre, préciser : _____

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers l'assainissement non collectif est interdit. Il doit être géré séparément des eaux usées et à l'intérieur de la parcelle.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT (à la présente demande)

Un exemplaire de l'Etude de définition de la filière d'assainissement conforme au cahier des charges du SPANC* comprenant :

Une étude de sol avec localisation des sondages, coupe du sol, test de perméabilité

Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, etc...)

La description (coupe, profil) et le dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, rejet)

Les notices du constructeur précisant le mode d'utilisation et d'entretien des ouvrages

Un plan de situation de la parcelle au 1/25000^{ème}

Un plan de masse du projet de l'installation au 1/500^{ème} sur base cadastrale

Un plan en coupe de la filière et de l'habitation (recommandé)

Le présent formulaire dûment complété, daté et signé

Le règlement de la redevance instaurée par le SPANC pour le contrôle de conception (chèque à l'ordre du Trésor Public ou paiement en espèces uniquement au SPANC, 19 rue Jean-Louis Chanoine à DREUX)

Le cas échéant, **une autorisation de rejet et/ou de servitude de passage en domaine privé**

Le cas échéant, **une attestation sur l'honneur** si présence d'un puits à moins de 35 m du dispositif

** disponible sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux*

DISPOSITIF D'ANC ENVISAGE

Prétraitement

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON

Fosse toutes eaux : _____ m³

Autre (préciser) : _____

Relèvement éventuel par une pompe vers le dispositif d'épuration

Ventilation primaire

Ventilation secondaire avec un extracteur statique ou éolien

Autres dispositifs de prétraitement éventuels :

Préfiltre de : _____ m³

Bac à graisse de : _____ m³

Autres (préciser) : _____

DISPOSITIF D'ANC ENVISAGE (SUITE)

Traitement

Distance minimale : par rapport à l'habitation : _____ m (≥ 5 m)

par rapport aux limites de propriétés : _____ m (≥ 3 m)

par rapport aux arbres : _____ m (≥ 3 m)

Filières avec infiltration par le sol

Tranchées d'épandage à faible profondeur (tuyau à 30 cm de la surface maximum)

Nombre de tranchées : _____ Longueur totale : _____ m

Lit d'épandage à faible profondeur (tuyau à 30 cm de la surface maximum)

Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²

Tertre d'infiltration

Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²

Filtre à sable vertical non drainé

Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²

Filières drainées

Filtre à sable vertical drainé

Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²

Filtre à sable horizontal drainé

Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²

Massif de zéolithe (filtre compact)

Épaisseur : _____ m Surface : _____ m²

Filières agréées : Numéro national d'agrément : _____

Modèle : _____ Nombre d'EH : _____

Autres (à préciser) : _____

Longueur : _____ m Largeur : _____ m Surface : _____ m²

Rejet (pour les dispositifs drainés uniquement)

Tranchées d'infiltration : Dimensions _____

Réseau d'eaux pluviales (joindre l'autorisation de rejet de Dreux agglomération)

Cours d'eau (joindre l'autorisation de rejet)

Puits d'infiltration (joindre l'étude hydrogéologique et l'autorisation de rejet)

Autres (fossé, mare, ...), préciser : _____ (joindre l'autorisation de rejet, le cas échéant)

Rappel : Les rejets, même d'eaux traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté...



† **POUR LE BON DEROULEMENT DU CONTROLE**

Le propriétaire doit veiller à :

- ❖ **Fournir les éléments nécessaires au contrôle**, tout dossier incomplet aboutira sur un avis défavorable.

Déclaration du demandeur

A) Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières de réalisation du contrôle :

PRESTATION	RENSEIGNEMENTS DELIVRES	COUT 2024 (TTC)*
Contrôle de conception	• Avis sur la conformité de la filière d'ANC prévue	171,70 €
Dossier incomplet	• Impossibilité d'effectuer le contrôle pour manque de pièces • Nécessité de plusieurs instructions du SPANC	29,11 €

*Tarifs actualisables chaque année – (TVA 10%)

La réalisation d'un **contrôle de conception pour la mise en place d'une installation d'assainissement non collectif est obligatoire** afin de statuer sur le caractère conforme des dispositifs qui sont envisagés.

B) Je m'engage à :

- Payer le coût du contrôle et les éventuels coûts supplémentaires (dossier incomplet), **auprès de la régie de recette du SPANC par chèque à l'ordre du Trésor Public** ou espèces uniquement au SPANC, 19 rue Jean-Louis Chanoine à DREUX;
- Ne pas entreprendre les travaux **AVANT réception de l'AVIS FAVORABLE du SPANC**
- Respecter **le projet d'assainissement en son entier tel que validé** par le service (emplacement de l'installation, sortie des eaux usées, dimensionnement...)
- Réaliser l'installation d'ANC, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions fixées par le SPANC.
- Prévenir le SPANC, **7 JOURS OUVRÉS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX** pour convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux.

DATE : _____

SIGNATURE :